

5 - Administration générale

Budget départemental - Exercice 2014
Décision modificative n°2 (DM2)

Rapport n° CG/2014/56

Service Chef de file :

Direction des finances et de la commande publique

Service(s) associé(s) :

Résumé :

La deuxième décision modificative de l'exercice budgétaire 2014 (DM2) est essentiellement un ajustement budgétaire de fin d'exercice.

En fonctionnement, si les mouvements les plus importants se font au sein des politiques sociales, la hausse globale des dépenses liées aux politiques sociales est limitée et plus que compensée par de nouvelles recettes.

En investissement, les dépenses d'investissement sont ajustées au rythme réel d'avancement des opérations. Les recettes liées à ces opérations sont très légèrement revues à la baisse, ainsi que certaines recettes de cessions immobilières reportées. L'épargne complémentaire dégagée en fonctionnement permet de répondre en dépenses d'investissement à des besoins complémentaires très limités.

I- Les grandes lignes et l'équilibre de la DM2

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	-1 803 686,52	34 525 636,70	32 721 950,18
Recettes	-1 418,57	32 723 368,75	32 721 950,18

L'équilibre présenté ci-dessus est l'équilibre comptable de la DM2. Pour davantage de lisibilité, il convient de retraiter cet équilibre d'un certain nombre de données :

- 29M€ sont prévus en dépenses et en recettes d'investissement pour procéder à des opérations de refinancement de la dette.
- 3M€ environ sont inscrits en recettes d'investissement et en dépenses d'investissement pour procéder à des opérations de réimputations comptables qui permettent d'améliorer la comptabilité de bilan de la collectivité. Ces opérations sont équilibrées en dépenses et en recettes et sont donc sans incidence sur l'équilibre réel du budget qui sera constaté au compte administratif.
- Le mécanisme de prélèvement/reversement de solidarité créé en loi de finances pour 2015 assis sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) a été revu en loi de finances rectificatives. Le Département du Bas-Rhin bénéficie de cette révision : si le reversement dont le département bénéficie en recette de fonctionnement diminue de 2M€, le prélèvement que verse le département en dépense de fonctionnement

diminue, lui, de 3,2M€. Le Département bénéficie donc in fine d'un solde positif de 1,2M€ en recette de fonctionnement.

Corrigé de ces mouvements, l'équilibre de la DM2 est le suivant :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	1 380 970,48	1 440 619,35	2 821 589,83
Recettes	3 183 238,43	-361 648,60	2 821 589,83
	Epargne	A financer en investissement	Solde
	1 802 267,95	-1 802 267,95	0,00

A. Evolution des dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'établissent en hausse de **+1,4M€**, après retraitement comptable de la baisse de la contribution départementale au prélèvement de solidarité sur les DMTO (-3,2M€).

B. Evolution des dépenses d'investissement :

Les crédits d'investissement sont globalement en **hausse de +1,4M€** du fait de divers ajustements de fin d'exercice pour harmoniser les calendriers de crédits de paiement au déroulement réel des opérations et respecter la volonté d'honorer des engagements au titre des contrats de territoire.

C. Evolution des recettes

Une fois neutralisé le mécanisme de prélèvement/reversement de solidarité sur les DMTO (solde positif de +1,2M€ pour le Département), les recettes sont en hausse **d'environ +3,2M€**. C'est principalement du fait de rentrées dynamiques de recettes sociales (recouvrements sur tiers) pour 3,4M€, plus faiblement de recettes en provenance de l'Etat dans le domaine des ressources humaines pour 0,2M€. Ces hausses viennent compenser un certain nombre de baisses de recettes fiscales.

Les recettes d'investissement sont en baisse de **-0,4M€**, du fait principalement de cessions immobilières décalées et de recettes plus faibles de cofinancement du TSPO en lien avec une légère baisse également des dépenses.

D. Equilibre de la DM2

La section de fonctionnement présente **ainsi un excédent de +1,8M€** qui permet d'augmenter à due concurrence notre autofinancement.

La section d'investissement présente parallèlement **un déficit de -1,8M€**.

La DM2 ne génère donc aucune variation du montant de l'emprunt.

II- Détail des dépenses et recettes par pôle

POLE AIDE A LA PERSONNE :

➤ Dans le domaine de l'autonomie, les frais d'hébergement pour les personnes handicapées génèrent un besoin complémentaire de l'ordre de 5,19M€ qui est compensé par -2,67M€ de baisse sur l'Allocation personnalisée pour l'autonomie (APA) grâce à l'entrée en vigueur des mesures de maîtrise budgétaire.

L'ensemble des recettes complémentaires sur les politiques d'autonomie (PA et PH) est supérieur à **+3,55M€**.

➤ Dans le domaine de l'insertion, les dépenses de RSA prévisionnelles peuvent être diminuée de -1,45M€ grâce aux mesures de maîtrise budgétaire mises en œuvre.

Au total, si les dépenses sociales génèrent une dépense nouvelle de +1,30M€, la bonne gestion des recettes sociales et la mise en œuvre des plans de maîtrise budgétaire permettent d'une part de limiter cette hausse, d'autre part de compenser les hausses par de nouvelles recettes (+3,55M€).

POLE AMENAGEMENT DES TERRITOIRES :

➤ Les dépenses de fonctionnement du Pôle Aménagement du Territoire sont globalement en baisse de -0,22M€.

Le déménagement de Passerelle 67 permet de ne pas payer le loyer du 1^{er} trimestre 2015 dont le paiement était budgété en 2014, ce qui représente la majeure partie des économies de fonctionnement (-0,7M€). En revanche, le déplacement du collège Galilée vers le lycée Couffignal occasionne un coût total (transports scolaires inclus) de plus de 0,5M€.

➤ En investissement, les dépenses du pôle sont en légère hausse de +0,78M€.

Cela s'explique d'une part par les traditionnels ajustements de crédits de fin d'exercice pour tenir compte des plannings des opérations.

Il s'agit principalement de décalages de paiement à 2014 qui touchent les projets suivants : le TSPO (+0,27M€), le plan de modernisation des itinéraires-PDMI (-0,20M€).

Cela s'explique également dans le domaine de l'habitat par la hausse des subventions à la réhabilitation au parc privé en faveur de particuliers (+0,42M€).

POLE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES :

➤ Les crédits de fonctionnement du Pôle Développement des territoires sont presque stables (-0,11M€).

➤ En investissement, les crédits du pôle sont ajustés à la baisse pour -0,87M€ pour tenir compte du planning des opérations (dont celui de la Maison de l'Alsace à Paris), du rythme du dépôt d'un certain nombre de dossiers de subvention et des besoins de crédits afférents.

POLE EPANOUISSEMENT DE LA PERSONNE :

Les crédits de fonctionnement du PEP sont en diminution de -0,23M€. Diverses diminutions de petite ampleur font plus que compenser un abondement des crédits de +0,05M€ nécessaire pour le fonctionnement de la restauration scolaire des élèves du collège Galilée.

Les crédits d'investissement sont en hausse d'environ +1,48M€, crédits qui permettent de solder une liste de subventions dans le domaine des équipements sportifs (1,20M€) et quelques subventions en faveur du patrimoine culturel (0,34M€).

POLE RESSOURCES :

Les crédits de fonctionnement du Pôle Ressources connaissent une augmentation de 0,66M €. Le principal facteur de hausse est un montant de 0,71M€ prévu pour des indemnités de remboursement anticipé d'emprunt (cf. *infra* § IV). La Direction des systèmes d'information est en mesure de restituer plus de 0,21M€ de crédits grâce aux économies générées par le nouveau système d'impression.

Les dépenses d'investissement sont stables.

III- LES RECETTES

1. L'évolution des recettes de fonctionnement

Les recettes sociales de recouvrements sur tiers sont ajustées à la hausse en fonction du rythme d'émission des titres ; l'activité comptable permet d'émettre pour 3,26M€ de titres de plus que prévu.

La loi de finances rectificatives a modifié le dispositif de prélèvement/reversement de solidarité assis sur les DMTO mis en place en loi de finances initiales pour 2014. Le Département du Bas-Rhin reçoit moins de recettes que prévu, mais le prélèvement qu'il subit est également moins important, si bien que le solde est positif de +1,2M€.

Il est également nécessaire d'abaisser la prévision d'un certain nombre de recettes fiscales. Dans la lignée de la DM1, il est proposé d'abaisser le produit prévisionnel de la Taxe sur les conventions d'assurance ; au regard d'une croissance économique faible en France cette année, il est peu probable que cette taxe connaisse la hausse de 2% que suppose le montant budgété actuel.

On constate d'autre part que la Taxe d'aménagement génère des recettes beaucoup plus faibles que prévu, ce qui correspond à un phénomène national et pas seulement bas-rhinois. Les titres ont commencé à être émis avec retard en 2013 par les services de l'Etat, les contestations et recours contentieux sont plus nombreux pour cette taxe que pour les deux taxes précédentes qu'elle a fusionné (la TDENS et la TDCAUE), enfin il est probable que l'assiette de la taxe soit en baisse.

Enfin, le Département encaisse une part du produit de la vente de la maison de l'ancienne association de la Porte d'Alsace (APVL). Cette association, qui avait bénéficié d'une garantie d'emprunt du Département, a été placée en liquidation judiciaire. Le Département a été appelé en garantie. Le bâtiment dont l'association était propriétaire venant d'être vendu aux Maisons Familiales Rurales pour environ 0,50M€, les créanciers prioritaires (URSSAF) étant remboursés, le Département peut récupérer 0,35M€ sur le produit de la vente.

IV- LA DETTE

Afin d'optimiser les intérêts de la dette, le Département procède à des remboursements anticipés d'emprunt ; la délibération annuelle portant sur la dette autorise en effet le président à procéder à ces opérations.

Le principe des remboursements anticipés est de rembourser à une banque prêteuse des emprunts qui coûtent chers à la collectivité moyennant une indemnité. La collectivité mène ces opérations lorsque l'économie d'intérêts qu'elle obtient en souscrivant de nouveaux emprunts à taux plus bas est plus importante que l'indemnité payée à la banque.

Il se trouve que le Département a souscrit en 2012, dans un contexte de grave pénurie de crédits bancaires, des emprunts à des taux qui sont aujourd'hui élevés par rapport au marché actuel (plusieurs emprunts ont des marges sur Euribor de +2,9% là où le Département peut espérer emprunter en ce moment à des niveaux de marges autour de +1,2%).

Dans son analyse annuelle de l'encours de dette du Département, le cabinet Klopfer qui accompagne la collectivité avait recommandé d'étudier le remboursement de cinq emprunts considérés comme « perdants » au cours de l'année 2014. Cette analyse a été faite de nouveau avec lui et a conclu à l'intérêt de procéder au remboursement anticipé de ces emprunts (dont deux emprunts de la Caisse des Dépôts et Consignations, deux emprunts de la Caisse d'Epargne et un emprunt du Crédit coopératif).

Ces opérations de refinancement portent sur un montant total de presque 30M€ qui sont inscrits à la fois en dépenses (pour le remboursement du capital des emprunts) et en recettes (pour l'appel de nouveaux emprunts).

Il convient donc également de majorer le montant de l'autorisation d'emprunt accordée au Président lors des précédentes étapes budgétaires, à savoir 110M€, à un montant de 140M€.

V- Points divers

1. Les admissions en non-valeur, remises gracieuses et autres points

1-1 Admissions en non-valeur

Il s'agit de titres de recettes qui n'ont pu être recouverts. Ces propositions sont faites par le Payeur Départemental. L'admission en non-valeur a uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité des créances jugées irrécouvrables. Les motifs sont principalement l'insolvabilité selon les procès-verbaux de carence et de perquisition, la non-domiciliation à l'adresse indiquée, le décès du débiteur, créances éteintes.

Le montant des admissions en non-valeur est :

- pour ce qui concerne le budget principal, de 281 824,23 €
- pour ce qui concerne le budget du Laboratoire départemental d'analyses, de 3 543,17 €
- pour ce qui concerne le budget du parc d'Erstein, de 2 175 €

Par ailleurs, les admissions en non-valeur pour les taxes d'urbanisme s'élèvent à :

- 986 € pour la Taxe départementale pour le CAUE (TDCAUE)
- 4 203 € pour la Taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS)

1-2 Remises gracieuses

Il s'agit de propositions tendant à renoncer, à l'initiative du Département, pour des raisons justifiées en particulier au regard de la situation sociale des débiteurs, à solliciter le reversement de sommes versées. 118 041,81 € sont inscrits au titre de l'aide à l'enfance, de l'aide aux handicapés, des indus RSA, du RMI et de l'APA.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :

- décide de remonter le volume des emprunts fixé par la délibération n°CG/2014/34 au montant maximal de 140M€ et donne délégation à son président pour décider, après consultation des établissements bancaires, des emprunts long terme à contracter pour l'exercice 2014 pour ce montant maximum de 140M€ et le cas échéant, pour procéder à toute opération financière de gestion des emprunts (remboursements anticipés, refinancement ...)

- décide d'admettre en non-valeur 281 824,23 € pour ce qui concerne le budget principal et 3 543,17 € pour le budget du Laboratoire départemental d'analyses et 2 175 € pour le parc d'Erstein

- accorde des remises gracieuses sur le budget départemental pour un montant total de 118 041,81 € (33 137,48 € pour la PCH, 4 182,95 € pour le RSA, 7 645,62 € pour l'Enfance, 10 020,96 € pour l'APA, 3 272,36 € pour le RMI)

- prend acte conformément aux dispositions de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 et de la circulaire d'application du 11 janvier 1989, du prélèvement sur le chapitre 022 "dépenses imprévues en fonctionnement", de la ligne de crédit n° 1731, de la somme de 10 000 € pour virement sur le chapitre 011, ligne de crédit n° 15435 "coopération décentralisée-aides exceptionnelles". Aide versée à la Croix-Rouge suite aux inondations qui avaient eu lieu dans les Balkans au mois de mai de cette année.

Strasbourg, le 29/09/14

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique KENNEL, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Guy-Dominique KENNEL